

## BIENVENUE A LA MAISEL SUDPARIS !

Vous trouverez dans ce porte-documents les éléments et informations nécessaires à votre installation ; veuillez y vérifier les points suivants :

### 1- Clefs :

- **Si vous êtes logé au bâtiment U1, U2, U4 :** vous trouverez **2 clefs** : la grande est celle de votre logement, la petite est celle de votre boîte aux lettres qui est située dans l'entrée de votre bâtiment (votre nom doit déjà y figurer).
- **Si vous êtes logé au bâtiment U3, U5, U6, U7 :** vous ne trouverez **qu'une seule clef** qui est celle de votre boîte aux lettres ; votre logement est équipé d'une **serrure électronique** qui fonctionne avec votre **badge de résident Maisel**. **Veuillez observer le mode de fonctionnement, il en va de votre sécurité :**



- Pour ouvrir, présentez votre badge devant le lecteur de la serrure
- Lorsque vous quittez votre logement, **il faut présenter votre badge devant le lecteur de la serrure pour verrouiller votre logement**, sinon votre logement restera ouvert !
- Lorsque vous êtes à l'intérieur de votre logement, **prenez le réflexe de verrouiller votre porte en actionnant le bouton de verrouillage manuel de votre serrure**, sinon votre logement restera accessible de l'extérieur, à vos risques et périls.

La plaquette porte-clés indique le numéro de votre logement (4 chiffres) ; le 1<sup>er</sup> chiffre correspond à celui de votre bâtiment, le 2<sup>nd</sup> chiffre correspond à celui de votre étage.

### 2- Badge :

Votre **badge de résident Maisel** vous donne accès à tous les bâtiments de la Maisel ; le numéro de votre logement y est indiqué en haut à gauche.

A l'entrée des bâtiments, il faut **présenter ce badge devant cette borne**



**En cas de perte de votre badge ou de la clef de votre logement, contacter le service technique - Tel. 01 60 76 40 71, ce service est facturé 10€ (1<sup>er</sup> oubli) puis 50 € (2<sup>ème</sup> oubli) pour un après 22h et le week-end toute la journée – facturation sur votre redevance**

### 3- Dossier d'état des lieux

Vous devez effectuer votre état des lieux **vous-même** ; remplissez le dossier que vous rapporterez dans les 48 heures dans la boîte aux lettres de l'Accueil de la Maisel (Rez de chaussée bâtiment U2) ; après enregistrement par le service technique, votre exemplaire vous sera retourné dans votre boîte aux lettres.

### 4- Informations essentielles :

- **Connexion internet**

Moyennant une cotisation modique, l'association **MINET** située au bâtiment Foyer associatif procédera à l'ouverture de votre accès au réseau.



- **Kit literie (en vente)**

Nous vous proposons un Kit literie au tarif de 40 € comprenant :

- 2 draps housse
- 2 housses de couette
- 1 couette
- 1 oreiller
- 2 taies d'oreiller

**Si vous souhaitez en bénéficier, veuillez en faire la demande auprès du service technique.**

- **Liste des appareils autorisés et interdits**

Cette liste est annexée à la **Charte de fonctionnement de la Maisel** que vous avez l'obligation de respecter ; veuillez la consulter : <https://maisel.imtbs-tsp.eu/guide-pratique/>

- **Dossier de demande d'allocation d'aide au logement (Caisse d'Allocation Familiale)**

**A NE PAS ETABLIR TANT QUE VOUS N'AVEZ PAS PRIS POSSESSION DE VOTRE LOGEMENT !**

Vous trouverez sur le **site de la CAF** toutes les **informations pour établir votre demande** à partir de ce lien : <http://www.caf.fr/allocataires/mes-services-en-ligne/faire-une-demande-de-prestation>

(au préalable, nous vous conseillons de vous reporter aux informations générales données sur notre site : <https://maisel.imtbs-tsp.eu/aide-au-logement-2/> )

Si vous êtes éligible, nous vous conseillons d'établir votre demande avant le dernier jour du mois de votre arrivée à la Maisel; les informations suivantes seront à renseigner lorsqu'elles seront demandées :

- **Si vous êtes logé au bâtiment U1, U2, U3 ou U4 : (ALS)**
  - **Cochez le champ « Vous êtes : En cité universitaire, résidence pour étudiants, foyer... »**
- **Si vous êtes logé au bâtiment U5, U6 ou U7 : (APL)  Cochez le champ « Vous êtes : locataire »**
  - **Téléchargez et imprimez l'attestation de loyer** qui vous sera proposée, à remettre au bureau de Direction de la Maisel pour validation; joindre ensuite cette attestation à votre dossier de pièces.
- **Quel que soit votre bâtiment :**
  - **Dans le champ « Vous êtes en résidence universitaire CROUS : » Cochez NON**
  - **Entrez le n° de SIRET de la MAISEL SudParis (14 chiffres) : 397 734 583 00016**

**Il vous appartiendra de transmettre vous-même à la CAF votre dossier de pièces lorsque vous les aurez réunies.**

- **Mini guide du résident Maisel**

L'essentiel y est résumé, il vous sera utile pendant toute la durée de votre séjour ; les informations complémentaires sont disponibles sur notre site <https://maisel.imtbs-tsp.eu/guide-pratique/>

**Tous les informations nécessaires pour votre séjour sont disponibles en téléchargement depuis le canal Maisel d'ecampus, l'espace numérique de travail de IMT-BS et de TSP. ecampus sera accessible à l'aide de vos identifiants école qui vous seront communiqués dès que votre compte informatique sera ouvert.**